



**MAIRIE DE SOUSPIERRE**  
26 160

**ARRETE DE CIRCULATION**  
**N° 2/2021**

Monsieur Le Maire de SOUSPIERRE

- Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la voirie urbaine,
- Vu la demande formulée par l'entreprise Eiffage Energie Rhône Alpes , pour effectuer des travaux sur la route du Planat à la hauteur de la Mairie à compter du 8/04/2021 et pour 60 jours .

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée sur cette route et le stationnement interdit sur cette route. Le nombre de places disponibles sur le parking de la Mairie sera réduit durant la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : La signalisation appropriée, conforme au code de la route, sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Les droit des tiers sont et demeurent réservés, l'entreprise devra garantir durant les travaux un accès permanent aux propriétés et parking Mairie.

**ARTICLE 4** : Les forces de police et de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SOUSPIERRE  
Le 06/04/2021

Le Maire

Pierre MOSSAZ